de M. de Rouvres, représentant les portraits de M. Emile Burnouf, directeur honoraire de l'école française d'Athènes et de Mme Burnouf sa femme.

***

Valenciennes, patrie de Carpeaux, semble donner tort, cette année, à son brillant renom. Les envois de ses artistes ne dépassent pas une honnête petite moyenne. J'y relève un buste un peu gras et bouffi de M. Jules Barbier, l'auteur dramatique, par M. Gustave Crauck; les portraits de Mlle Roussel, dans le rôle de Phèdre, buste témoignant d'un travail précis et consciencieux, mais froid d'aspect, par M. Hiolle ; deux portraits assez soignés par M. Carion ; un autre portrait de femme, en plâtre teinté par M. Barth Caniet et enfin la statue assez remarquable de Bougainville par M. Emile Truffot, destinée à la façade de l'Hôtel-de-Ville de Paris et qui fera probablement aussi bonne figure que toute autre sculpture officielle commandée pour cet édifice. Et c'est tout.

***

Cambrai a de bons envois. Je citerai d'abord un superbe *Dompteur gaulois* de M. Houdain, groupe plein de mouvement et de nature, énergiquement traité et faisant grand effet, ainsi qu'un autre groupe très curieux et très intéressant, quoiqu'un peu heurté d'ensemble, intitulé, *Avant l'âge de pierre*, par M. Emile Carlier. Une *Salomé* assez bien comprise en statue par M. L. Cordier fils et qu'on peut noter comme une bonne promesse.

Un *Chanteur oriental* de pose correcte et d'un travail consciencieux, mieux réussi que le *Conteur*, autre envoi de M. J. Frère, et enfin des bustes de M. Ch. Cordier et Marc Douay qui ne détonnent pas à côté de leurs excellents voisins.

***

Douai est représenté d'abord, par un groupe en bronze, *L'enfant à la panthère*, par M. Ed. Houssin, qui a du talent, de l'idée et du pouce. Son buste en marbre, un portrait d'homme, le prouve même encore plus que son groupe. Ensuite il y a M. Emile Calot avec le portrait en bronze de M. le docteur Bernier, de Bournonville et un autre portrait d'homme, deux envois que je n'ai qu'à enregistrer d'office.

***

Les autres localités du département du Nord représentées au Salon, sont d'abord Berthen, par M. Désiré Delbey, avec une statue taillée en bois, représentant la *Nuit*, d'aspect un peu raide, mais dont il convient de louer le travail qui dénote un praticien de premier ordre. C'est dans ce genre, le morceau le plus intéressant du Salon. Ensuite Solesmes, par M. Louis Meunier, avec un excellent portrait-buste en marbre de M. Perrin, directeur de l'école des arts décoratifs, et enfin Bergues, par M. Aug. Peène, avec un médaillon en terre cuite d'une assez belle facture.

***

Entrons dans le Pas-de-Calais.

M. Georges Engrand, d'Aire-sur-la-Lys, expose une statue représentant *Phaëton, foudroyé*. Des gerbes d'éclairs sont censées jaillir sur le malheureux voyageur aérien et la foudre le fait tomber du ciel enflammé dans les eaux de la mer. Le travail de M. Engrand ne manque pas de hardiesse, bien que son héros fasse une chute dont le clown le plus disloqué de nos cirques n'oserait aborder la solution anatomique... Mais, à cela près, l'œuvre a du caractère, l'art y a mis du sien et l'effet est acquis.

On remarque beaucoup, et avec raison, l'excellent groupe de M. le vicomte Ch. du Passage, de Boulogne-sur-mer, un *Renard étranglant un coq*. C'est vivant, saisi en plein mouvement et rendu avec une vivacité d'artiste du meilleur aloi. Ce renard mord avec une férocité gloutonne et le pauvre Chanteclair crie la mort de toute la force de son gosier. Comme travail de verve et d'imagination plastique, car en ce genre de sculpture il ne s'agit pas de compter sur le modèle immobile qui pose à souhait, j'ai vu rarement groupe plus réussi et plus vrai.

Voici un portrait de femme, médaillon en cire polychrome, par M. Albert Declercq, également de Boulogne-sur-mer. L'effet est curieux, pictural, et l'artiste ayant à rendre une physionomie piquante et spirituellement jolie, s'est tiré à merveille de ce pas difficile. Néanmoins, et quoiqu'on fasse, le marbre et la terre cuite auront toujours plus de caractère vraiment artistique que le travail en polychromie si exquis soit-il. En abordant la couleur en sculpture, on s'expose à faire œuvre d'imagier et, le plus souvent, au lieu de peindre, on peinturlure, ce qui n'est évidemment pas la même chose...

Après ça, s'il est des personnes qui préfèrent ce mode d'enjoliver la plastique moulée, ne les contrarions pas, tous les goûts étant dans les arts, aussi bien que dans la nature.

A noter un assez joli portrait-buste d'enfant par Mlle Marie Fresnaye, de Marenla, ainsi qu'un médaillon allégorique, un peu terne, mais assez heureux comme idée.

Et signalons enfin une statue de la *Ville de Chambéry*, pour l'Hôtel-de-ville de Paris, par M. Hubert Louis-Noël, de St-Omer ; un excellent buste par M. Ed. Lormier et un bon médaillon, portrait de femme, par M. Gustave Delattre, tous deux également de Saint-Omer.

A. C.

Bulletin Economique

Traité de commerce anglo-français.

En réponse à la question : Doit-on exercer des représailles contre la France? le *Daily News* dit que la proposition de frapper des droits par voie de représailles est une de celles qui semblent être en opposition avec les doctrines de protection et avec celles de libre échange. Ce serait protéger certains intérêts anglais pour détruire des intérêts protégés de l'autre côté de la Manche, et ce serait provoquer la ruine des deux autres côtés. En Angleterre, nous pouvons élever les droits sur les vins considérés comme un objet de luxe ; mais s'ils peuvent être frappés d'un impôt, ce doit être pour réaliser des recettes et non point par voie de représailles. Il n'y a pas d'autre parti à prendre dans la cas où la France persisterait à élever les droits d'importation sur les denrées anglaises que de renoncer à tout traité avec elle. C'est la conclusion à laquelle en arriveront les représentants des grands commerçants.

BULLETIN DU TRAVAIL

Il paraît qu'un certain nombre d'ouvrières blanchisseuses de Lille et de la banlieue viennent de se mettre en grève. Elles demandent une augmentation de salaire.

Dans plusieurs ateliers de charpentiers menuisiers sont entrés un certain nombre d'ouvriers venus du dehors, ce qui permettra, espérons-le, de terminer quelques travaux des plus urgents. Le chômage des maçons et des autres ouvriers de bâtiment, pourra peut-être aussi être atténué dans une certaine mesure.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Sait-on combien coûtent chacune des fameuses inscriptions gravées sur l'église Saint-Martin et sur l'Hôtel-de-Ville par ordre de M. Armand Vienne ?

Cinquante francs.

Une petite indiscrétion.

Il y a au Conseil municipal de Roubaix, un groupe de sept ou huit membres qui obéit aveuglément à M. Emile Moreau.

Sait-on comment leurs collègues appellent ces intransigeants parmi les intransigeants.

Ils les appellent les... ZOULOUS !!!...

Le public des fourneaux économiques n'a pas été, paraît-il, très satisfait. Les plaintes ont été nombreuses et un pauvre ouvrier résumait ainsi l'autre jour son avis et celui de beaucoup d'autres sur nos municipaux : « Pu in vote pour eusse, pu i s' f... de nous autres. »

Parbleu, mon brave homme, nous vous l'avions bien dit et vous n'êtes pas au bout, mais consolez-vous, si les fourneaux vous ont paru laisser à désirer (en revanche) quelques uns de nos meilleurs radicaux ont fait de fructueuses fournitures... Les affaires publiques vont de mal en pis, mais leurs petites affaires sont maintenant si prospères, qu'ils trouvent qu'il y a compensation.

Un enterrement civil a eu lieu hier dans le quartier du Nouveau-Monde. Il y avait beaucoup de curieux mais peu de manifestants. Parmi ceux-ci et presque en tête se trouvaient M. Armand Vienne adjoint.... aux adjoints de Roubaix, Destombe conseiller municipal, cabaretier à *L'ancre noire*, Lernoult le nouveau gardien du square Notre-Dame, en uniforme, Willem, surveillant de l'abattoir, etc.

Quelques assistants portaient des immortelles à la boutonnière.

Nous recevons la lettre suivante de l'honorable maison Isaac Holden et fils, de Croix :

« Croix, le 19 mai 1881.

» MONSIEUR le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

» Nous vous prions de vouloir bien insérer le plus tôt possible dans votre journal les lignes suivantes :

» MM. Isaac Holden & fils, de Croix, » donnent le démenti le plus énergique » aux bruits calomnieux et absurdes répandus sur leur compte.

» Agréez, Monsieur, nos salutations » sinsères.

» ISAAC HOLDEN ET FILS. »

Hier après-midi un ouvrier de M. L'Herbier Paulus, nommé Gillis était occupé au cimetière de Roubaix à l'édification d'un monument funéraire, quand tout à coup un des engins qui servaient à lever une lourde pierre s'est détaché et a écrasé dans sa chute le malheureux ouvrier qui a été tué sur le coup.

La commission départementale du Nord se réunira à la Préfecture, le 25 mai, à 2 heures.

Par ordonnance de M. le Garde des Sceaux, ministre de la justice, M. le conseiller Desticker a été nommé pour présider les assises du 3e trimestre dans le département du Nord.

M. de Pillon de Saint-Philbert vient de publier la conférence qu'il a faite, lundi, salle Ozanam, à Lille devant un nombreux et sympathique auditoire : « Des origines du monde, et des lois qui le régissent, étudiées à la lumière des sciences modernes. »

La vente a lieu au profit des écoles catholiques de Douai, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place, à Lille. — Prix, 2 francs.

Voici les noms des Pompiers, de Tourcoing qui ont remporté les prix, au concours de tir donné à l'occasion de la St-Mamert :

1er prix, Hourquin ; 2e id Martinage ; 3e id, Dalannois ; 4e id, Brelle (père) ; 5e id, Fabre Docité ; 6e id, Delabre Louis ; 7e id, Bodin Jules ; 8e id, Marilier : 9e id, Lecomte Arthur ; 10e id, Rasson Jean-Louis ; 11e id, Vandemarlier Charles ; 12e id, Cerf Tangier ; 13e Delannoy Henri; 14e id, Desrumeaux.

On a arrêté avant-hier soir, à la gare, de Tourcoing, au train de 8 h. 30 du soir, la femme Lefebvre d'Halluin ayant en sa possession un kilo de tabac belge qu'elle fraudait déclara-t-elle, pour l'usage de son mari.

Afin d'éviter les poursuites, elle a remis la somme de 100 francs

L'enterrement du fruitier qui s'est coupé le cou, rue St-Jacques, à Tourcoing lundi a eu lieu hier.

Il a avait foule de curieux.

Un incendie s'est déclaré avant-hier, 17 mai, à Wervicq-Sud

Cinq maisons ont été la proie des flammes.

Deux maisons avec atelier de charronnage, magasin de modiste-lingère et mobilier divers appartenant à M. Jean Lecocq, charron. Pertes 9.700 francs, il y a assurance.

Un petit mobilier appartenant à M. Sameyn, locataire d'une de ces maisons: Pertes 180 fr. non assuré.

Une maison renfermant un mobilier appartenant à M. Delesalle : Pertes 2000 fr. assuré.

Une maison contenant du lin appartenant à M. Desreumaux. Pertes 1700. Assuré pour 2,200 francs.

Une maison détériorée et un mobilier assurés pour 4.000 fr. Pertes 1700. fr.

Un mobilier appartenant à M. Havien François, journalier. Pertes 1000 fr. non assuré.

Les causes de cet incendie sont inconnues.

La malveillance est étrangère.

Mardi vers deux heures et demie, l'omnibus de la compagnie des tramways faisant le service du Pont-de-Marq à la place de cette commune, était sur le point de partir et sept personnes déjà y avaient pris place quand le cheval nouveau qu'on venait d'y atteler, sans avoir pris soin de le brider, tourna brusquement et parti à fond de train vers la Madeleine. Dans sa course effrénée il alla se heurter violemment contre l'ancienne tannerie Poulet, et faisant de nouveau volte-face se rejetait de l'autre côté de la route, dans une vitrine de tailleur qu'il faisait voler en éclats. Effrayé par le bruit des vitres brisées, il reprenait sa course folle de plus belle et se dirigeait en droite ligne vers une partie du canal, contigu au dit Pont-de-Marcq et que ne protége en cet endroit aucune palissade, fort heureusement, le cheval a pu être arrêté, à ce moment critique les gendarmes Lacombe et Derome, de la brigade de Tourcoing. La voiture a un brancard cassé et le cheval porte un coup de sabre au front.

Hier après-midi, vers trois heures, un receveur des tramways, ligne B, a bien failli être la victime d'un assez singulier accident. Il se tenait à l'arrière du car et comme il avait à voir quelque chose sur la voie à la courbe qui unit le boulevard de la Liberté à la rue Nationale, à Lille il dût se pencher en dehors de la plate-forme, en ayant la précaution toutefois de passer son bras droit entre la tige de fer servant de main courante et la balustrade de la plate-forme.

Un voyageur pressé monta en ce moment, sans faire arrêter et dans une brusque secousse, fit involontairement perdre pied à l'employé. Celui-ci resta donc pendant un instant suspendu par le bras et son corps battant l'arrière de la voiture.

Il n'a reçu dans cette position dangereuse que des contusions peu graves, mais il n'eut pas fallu qu'elle se prolongeât longtemps.

On lit dans le *Petit Nord* :

Le jeune Isidore Kiken, âgé de 16 ans, fils du gardien du passage à niveau du pont de Messine, à la Madeleine revenait mardi soir, vers dix heures en suivant la voie, chez ses parents.

Chemin faisant, il butta contre une pierre, et tomba si violemment qu'un évanouissement s'en suivit. Quand il revint à lui, après un espace de temps qu'il ne peut déterminer, tous les efforts qu'il fit pour se relever ou même se déplacer furent impuissants.

Le train de minuit ne devait pas toutefois tarder à passer, c'était la mort. L'éviter était impossible. Je laisse à deviner au lecteurs les angoisses terribles par lesquelles a dû passer le pauvre malheureux.

Enfin le maudit train s'avance. Nouveaux efforts, nouvelle impuissance. Encore quelques secondes et c'en est fait de lui. Le train passé, en effet, Kiken ressent le choc, puis toute sensation disparaît. Nouvel évanouissement.

Vers minuit et demi, le garde de nuit, en tournée, entend des gémissements, il se précipite vers l'endroit d'où ils partent et trouve Kiker dans l'état le plus déplorable.

La figure est méconnaissable et ne forme plus qu'une plaie.

Le cuir chevelu est tailladé et comme sclapé en maints endroits. Une des cuisses et les reins sont meurtris et couverts de plaies.

Quant aux vêtements ils sont littéralement déchiquetés, ainsi que l'une des bottines dont le talon est arraché.

Transporté à la demeure de ses parents il reçut bientôt les soins d'un docteur qu'on avait été quérir en toute hâte. Aucune fracture n'a été constatée, mais l'état de la victime paraît très grave. Les parents sont dans la désolation.

On sait qu'il s'est fondé à Lille, à la fin de l'année dernière, une *Société régionale d'horticulture*, dont M. Meurein, adjoint au maire de Lille, est le président.

Après six mois d'existence, cette Société compte actuellement 668 membres, et a rendu déjà d'utiles services à notre région.

C'est ainsi qu'elle a lancé l'idée de la création d'une école d'horticulture de l'Etat à Lille; cette école, si la pétition, qui se couvre de signatures en ce moment, est prise en considération par l'autorité supérieure, ce dont nous ne doutons pas, serait annexée à l'Ecole des arts-et-métiers. Elle rendrait, sous la direction des professeurs éminents d'histoire naturelle (botanique, zoologie et chimie) que la ville possède déjà, les plus grands services aux élèves jardiniers.

La question des secours mutuels au sein de l'association, est aussi à l'étude; bientôt les membres associés (jardiniers à gages) à l'instar des autres corps de métiers, et au moyen d'une faible cotisation mensuelle, trouveront des soulagements en cas de maladies ou d'infirmités.

Cette société publie aussi un journal spécial, qui relate ses principaux travaux et publie de charmants et utiles articles horticoles.

Des pourparlers sont entamés avec des personnes amateurs et influentes des départemente voisins, afin de former des sections dans les villes principales, où des expositions seront organisées périodiquement.

Enfin, dans la dernière séance du Conseil, il a été décidé que la société tiendrait sa première grande exposition internationale l'année prochaine; afin de laisser toute latitude aux exposants, le programme sera publié avant trois mois.

La date de cette première exposition coïncidera avec les fêtes de Lille, c'est-à-dire aura lieu au mois de juin 1882.

Cour d'Assises du Nord

2e SESSION DE 1881.

CRIME DE FLERS
Assassinat du garde chasse Paindavoine

Audience du jeudi 19 mai 1881

On se rappelle la terrible émotion qui se produisit lors de la découverte de l'assassinat du malheureux garde Paindavoine, et les nombreux témoignages d'amitié qui lui furent donnés au moment de ses funérailles. Son assassin vient aujourd'hui répondre à la Société du lâche assassinat qu'il a froidement commis après l'avoir prémédité longtemps avant d'assouvir sa haineuse vengeance.

L'accusé déclare se nommer VASSEUR PIERRE-JOSEPH, âgé de 52 ans, tisserand, né à St-Martin Rivière, en résidence obligée à Roubaix.

Voici l'acte d'accusation :

Le 14 février

Le 14 février 1881, Auguste Paindavoine, garde-chasse des propriétés de Mme Wallaert, partait de chez lui vers sept heures du soir, pour se rendre à Croix, où il avait quelques commissions à faire. Il rencontra chez son frère le garde de la Commune, le sieur Lecomte, et acheva la soirée avec lui. Au moment de partir, vers onze heures et demie, Lecomte lui proposa de l'accompagner jusqu'à mi-route, Paindavoine accepta son offre, et chemin faisant ils continuaient à s'entretenir de leurs affaires.

Ils allaient se séparer quand retentirent deux coups de feu dans le bois de Mme Wallaert. Paindavoine proposa à Lecomte de se mettre à la poursuite du braconnier ; leur plan fût aussitôt arrêté. Lecomte devait prendre à droite, pendant que Paindavoine monterait du côté de la chapelle ; ils partirent mais à peine avaient-ils fait quelques pas que Paindavoine rappela Lecomte pour qu'il prit la direction de la Chapelle, afin de couper la retraite du braconnier, tandis qu'il irait à sa recherche.

Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, que Lecomte entendit un nouveau coup de fusil suivi aussitôt du cri ; « *A moi Lecomte* ! » reconnaissant le voix de son camarade il se précipita du côté du bois, y pénétra par la grille restée ouverte et parcourut à pas rapides l'allée qui conduit à la ferme.

Il n'en nétait plus éloigné que de quelques mètres, lorsqu'il heurta un homme couché sur un monticule de blocs de pierre, formant dôme d'une fontaine : il reconnut Paindavoine, «*J'ai reçu un coup de fusil dans le côté* » lui dit celui-ci « *ils étaient deux, celui qui a tiré avait toute sa barbe.* »

Lecomte releva son camarade et essaya de le conduire jusqu'à la ferme ; mais il s'affaissa de nouveau au bout d'une dizaine de pas. Lecomte courut alors chercher du secours, les gens de la ferme arrivèrent au bout d'une heure, Paindavoine avait cessé de vivre.

L'autopsie

L'autopsie a démontré qu'il avait été atteint au côté droit, et au bras par 87 grains de plomb, et que la mort était le résultat des lésions produites au foie, à l'estomac et au cœur.

Les soupçons

Les soupçons se portèrent bientôt sur un repris de justice nommé Vasseur, braconnier de profession qui au mois d'août 1878 avait été condamné à 2 années d'emprisonnement pour délit de chasse et rebellion vis-à-vis du garde. Cet individu a déjà subi un grand nombre de condamnations pour coups volontaires, vols, attentat à la pudeur sur la personne de sa fille, délits de chasse et menaces de mort. Partout où il a passé il a été la terreur du pays, bien qu'on lui avait interdit de séjourner dans les arrondissements giboyeux et boisés d'Avesnes, de Valenciennes, de Vervins et de Cambrai, où il pouvait aisément se livrer au braconnage, et réaliser des menaces de mort fréquemment proférés contre les gardes.

Au Cateau, en particulier, l'effroi qu'il inspirait était tel, qu'on lui paya son voyage pour l'en faire partir. Au moment de son départ, il se précipita un couteau à la main sur un commissaire de police qui avait saisi ses munitions de chasse, et qui ne dut son salut qu'à sa force qui lui permit de terrasser son agresseur.

Paindavoine, courageux et doué lui-même d'une force prodigieuse, n'était pas homme à se laisser effrayer par des menaces.

Le 22 août 1878, il avait passé la nuit dans les bois avec son camarade, le garde Delbarre, lorsque vers 5 heures du matin, ils virent l'accusé sortir d'un fossé, et se dissimuler dans un champ de maïs où chantait des perdreaux. A leur approche Vasseur jeta son fusil après l'avoir démonté, il prit la fuite. Mais les gardes ne tardèrent pas à le rejoindre ; le fusil fut retrouvé et Vasseur fut condamné à deux ans d'emprisonnement pour délit de chasse et rupture de ban.

La commune de Croix étant en dehors de sa résidence obligée.

Cette condamnation ne fit qu'enveniner la haine qu'il portait au garde Paindavoine et qu'il n'a cessé de manifester hautement dans la maison centrale de Loos où il subissait sa peine. Tous les co-détenus affirment que Vasseur était poursuivi par une idée fixe : la vengeance, désignant même la victime, le garde Paindavoine. Il en parlait sans cesse, se préoccupait de l'acquisition d'une arme et combinait déjà les moyens qu'il emploierait pour attirer le garde : « J'irai au bois, disait-il à la tombée du jour, de façon à être vu par le garde. Vers les onze heures je tirerai un coup de fusil en l'air pour l'attirer. Je connais tous ses passages je me mettrai en embuscade et quand il arrivera, je le tirerai comme un lapin. Je connais le truc, il ne me prendront plus. »

Les confidences

C'est au détenu Dwilling que Vasseur faisait particulièrement ses confidences : ce détenu possédait une carabine ; Vasseur insista à plusieurs reprises pour la lui acheter, et comme il lui faisait remarquer que cette arme ne pouvait servir à la chasse, Vasseur lui répondit qu'il la destinait à tuer le garde qui avait motivé sa condamnation. Dwilling ayant persisté dans son refus, Vasseur lui dit, en quittant la maison centrale : « Je vous fais mes adieux ; j'irai sans doute au bagne, car je suis décidé : au lieu d'une balle, il aura une charge de chevrottines: j'irai demain à St-Quentin où à Roubaix pour acheter un fusil, et je verrai bien si du premier coup il ne fait pas manchon ? »

En effet, dès sa sortie de prison, le 30 août, son premier soin fut de se rendre chez un armurier de Roubaix, il marchanda un fusil, malgré les prières de sa femme qui cherche à l'entraîner : il ne fut arrêté que par l'élévation du prix.

Au mois de décembre il passa devant le magasin du même armurier et examina de nouveau cette arme. Enfin, il acheta un fusil moyennant 45 francs chez le sieur Sauret, quelques temps après, il entra à l'hôpital. Là malgré sa maladie il n'en conserva pas moins ses projets de vengeance, et il déclara à ceux qui l'entouraient, qu'il voulait sortir parce qu'il avait fait deux ans de prison pour braconnage, qu'il avait trois balles pour tuer deux hommes, et qu'avec la troisième il se tuerait.

Les perquisitions

Les éléments de l'information et les révélations imprévues des membres de sa famille viennent compléter ces présomptions. Lorsque les agents de la sûreté de Roubaix se présentèrent au domicile de Vasseur dans la matinée du 16 février, avant même qu'ils ne lui eussent adressé la parole, ni fait connaître le but de leur visite, celui-ci leur fit remarquer qu'il n'avait pas pu sortir à cause d'une hernie, cette allégation contredite plus tard par les déclarations du médecin qui a soigné Vasseur et se produisant sans avoir été provoqué, ne pouvait manquer d'rttirer l'attention des agents ; aussi se livrèrent-ils à une perquisition dont le résultat les surprit. Ils ne purent trouver de fusil chez Vasseur, qui passait pour un des braconniers les plus endurcis du pays.

Ils l'emmenèrent et chemin faisant après l'avoir pressé de questions, Vasseur finit par lui dire que son fusil était caché sous une table. Ils retournèrent immédiatement sur leurs pas, firent savoir à la femme Vasseur que son mari leur avait dit où était son arme. Celle-ci supposant que ses révélations avaient été complètes, et qu'alors elle n'avait plus d'intérêt à rien dissimuler déclara que son mari après s'être couché vers huit heures, s'était levé pour aller à la chasse, qu'il voulait emmener son fils, mais qu'elle s'y était opposée énergiquement, si bien qu'il était parti seul entre dix heures et demie et onze heures. Il rentra, ajouta-t-elle, après une heure du matin en disant : «Je suis un homme perdu, je n'ai plus qu'à vous faire mes adieux. »

Puis il déchargea son fusil dont un coup était encore chargé, et l'essuya avec un vieux linge; il le rechargea ensuite et voulut repartir pour aller, disait-il, régler l'affaire de cette grande garce qui l'avait fait condamner, et se descendre ensuite.

Sa femme parvint à le dissuader de ce projet.

La déclaration de la femme Vasseur est confirmée par celle de son fils et de sa fille, et les indications qu'ils donnent concordent parfaitement avec l'heure du crime.

En effet, il faut, par un temps de neige, environ une heure pour parcourir la distance qui sépare la maison Vasseur du bois Wallaert. Parti entre dix heures et demie et onze heures, il a dû arriver un peu avant minuit. Les deux premiers coups ont été tirés à minuit même, les gardes venaient d'entendre sonner l'horloge de l'église de Croix. Le troisième coup a été tiré dix minutes plus tard. Puis Vasseur a pris la fuite et [illegible] rentré chez lui à une heure du matin [illegible] son fusil chargé d'un seul coup, [illegible] eu hâte de décharger pour le recharger ensuite, afin de faire disparaître, [illegible] le nettoyant les traces laissées par la poudre à l'intérieur du canon. De plus, l'un des membres de sa famille ajoute qu'il a jeté dans le poêle la charge retirée par lui de son fusil. Cette déclaration est elle-même corroborée par la découverte faite par les agents de police qui ont trouvé dans le poêle des grains de plomb fondus.

Enfin les grains de plomb trouvés, soit dans le fusil de Vasseur, soit dans son sac, soit dans les cendres du poêle sont absolument de la même grosseur que ceux qui ont été retirés du corps de la victime.

Les preuves de culpabilité

A ces preuves de culpabilité accablantes Vasseur n'a cessé d'opposer des dénégations, donnant et des démentis aux détenus de la Maison Centrale qui ont révélé ses confidences, prétendant que sa femme et ses enfants ont voulu le perdre. Or les détenus ont fourni leurs explications avant même de savoir que Vasseur fut accusé d'assassinat et l'attitude de sa femme et de ses enfants ne permet pas de supposer qu'ils se soient laissé inspirer dans leurs révélations par des sentiments inavouables.

L'information n'est pas parvenue à retrouver l'individu, qui suivant la déclaration de Paindavoine, était avec le meurtrier. Quant à l'indication donné par le garde que celui qui avait tiré portait toute sa barbe, elle constitue une erreur qu'il est facile d'expliquer. Vasseur, porte une casquette dont les 2 côtés se rabattent sur ses oreilles et viennet s'adopter sur les joues.

Il ne paraît pas douteux que pour déjouer les recherches, il ait rabattu sa casquette dont les oreillettes simulaient une barbe toute entière.

La résistance qu'il a opposé lorsqu'on a voulu lui faire baisser ces oreillettes, indique suffisamment du reste qu'il comprenait que son subterfuge avait été découvert.

Interrogatoire de l'accusé

Après la composition du jury, la lecture de l'acte d'accusation et l'appel des témoins au nombre de 35, dont deux font défaut, le Président passe à l'interrogatoire de l'accusé qui dure près de 3/4 d'heure. Cet interrogatoire dans lequel le président passe en revue les principales charges contre l'accusé est écouté avec sang-froid par Vasseur qui discute fréquemment; il se renferme dans un système de dénégations absolu, il prétend qu'il ne peut pas empêcher les témoins de *dire ce qu'il leur plaît*, mais que jamais il ne leur a tenu les propos répétés; lorsqu'on lui répète les propos révélés par sa femme, il dit que depuis longtemps sa femme veut se débarrasser de lui. Vasseur a subi 27 condamnations.

Déposition des témoins

Le premier témoin entendu est un nommé LECOMTE J.-B., garde à Croix.

C'est ce témoin qui accompagnait Paindavoine, lors qu'il fut assassiné, il dépose :

Le 14 février 1881, Auguste est venu me trouver au cabaret de mon frère à Croix, nous sommes sortis vers 11 h. 1/4, nous avons suivi le chemin d'Hem, et arrivés aux dernières maisons du hameau de Thorain, nous allions nous séparer lorsque nous avons entendu 2 coups de feu tirés à peu d'intervalle, dans le bois de M. Wallaert.

Auguste me dit : comme j'ai la clef de la barrière, je vais descendre jusqu'au bois, toi tu continueras jusqu'à la chapelle pour les attendre (les braconniers), nous nous séparâmes, lui prit un sentier à droite qui le conduisait à travers champs jusqu'à la vacquerie qu'il traversa pour arriver devant la grille du bois, j'attendis quelques instants et n'entendant rien je revins sur mes pas jusqu'au chemin de la vacquerie que je suivis, j'entendis une détonation suivie immédiatement de cris : *Aie ! Aie !* répétés 5 ou 6 fois, et *Leconte, Leconte*, je hâtai le pas et j'arrivai devant la barrière du bois que je trouvai ouverte, j'entrai dans le bois et je regardai sans voir personne, il faisait clair comme en plein jour.

Surpris de ne pas voir mon camarade, je continuai à suivre l'allée; à 300 mètres environ de l'entrée, je vis un homme penché sur les pierres d'une fontaine, je reconnus Auguste. Qu'as-tu ? lui dis-je. « J'ai reçu un coup de fusil dans le côté, ils étaient deux, celui qui a tiré avait toute sa barbe. » Après la déposition de ce témoin, le président demande à Vasseur, de se couvrir de la casquette qu'il avait coutume de porter; celui-ci s'y refuse. Son avocat soulève alors un incident dans lequel il dit : que depuis l'arrestation de Vasseur, on a obligé celui-ci à conserver toute sa barbe, alors qu'il ne la portait qu'en partie, qu'il ne s'oppose pas formellement à ce que Vasseur coiffe la casquette, mais qu'il fait toutes réserves et prie la Cour d'ordonner que Vasseur soit remis dans le même état que le jour du crime qui lui est reproché. Le président ordonne qu'à la première suspension Vasseur sera rasé. Celui-ci coiffe alors la casquette dont il lui fait [illegible] battre les oreillettes; à ce moment [illegible] peut se convaincre que Paind[illegible] lorsqu'il a reçu le coup, a pu se tro[illegible] prendre la casquette rabattue po[illegible] barbe, surtout si l'on considère que Vasseur portait ce que l'on appelle le fer à cheval.

DENIS JULES, commissaire de police à Roubaix, a été chargé d'arrêter Vasseur et de procéder à une perquisitein dans son domicile; l'inculpé lui a déclaré avoir une arme à feu en sa possession mais s'est refusé à la lui remettre, sous le prétexte que la justice lui avait déjà saisi son fusil. Interrogé sur l'emploi de son temps par le témoin, Vasseur a prétendu s'être couché la veille à 8 h. du soir. Le soir de son arrestation, l'accusé, pressé de questions a fini par faire connaître qu'on trouverait son fusil sous la table.— Le témoin raconte que le fils Vasseur lui a déclaré que son père a quitté la maison le soir vers 11 h., emportant son fusil, en disant qu'il allait à l'affût dans le bois Brame et qu'il était rentré vers 1 h. du matin, Alfred Vasseur a aussi déclaré qu'il avait vu son père décharger un canon de son fusil qui restait chargé, puis le nettoyer et recharger les 2 coups.

BOUBET JOSEPH, 57 ans, garde-chasse de la société Cynégétique du Nord.

Ce témoin avait de fréquentes relations avec Paindavoine, il lui a souvent parlé des braconniers qui visitaient les bois de M. Wallaert parmi lesquels Vasseur, qu'il avait fait condamner précédemment à 2 ans de prison pour délit de chasse et rebellion. Paindavoine avait prévenu le témoin, que Vasseur avait, à sa sortie de prison, choisi Roubaix pour résidence obligée et qu'il craignait avoir affaire à lui sous peu. Boubet donne aussi des explications sur la manière probable dont le crime a été commis ; d'après sa déposition, le crime aurait été prémédité, le 1er coup de feu aurait servi à attirer le garde, le 2e lui aurait donné la mort, car l'endroit ou Paindavoine a été frappé dans ce bois, n'était pas une position favorable au passage du gibier, un braconnier se fut certainement posté au bord du bois pour tirer le lièvre ou dans le taillis plus épais pour trouver le faisan ; de plus, contrairement à l'habitude de Paindavoine, la barrière est restée ouverte, ce qui permet au témoin de supposer que Paindavoine a reçu le coup de fusil aussitôt son entrée dans le bois, et que c'est par cette porte d'entrée que le coupable a dû s'échapper.

RAMSER FRANÇOIS, garde à Roubaix.

La femme Vasseur a déclaré au témoin, le lendemain matin du crime, que son mari, au moment où il rentrait chez lui la veille vers 1 heure du matin, lui aurait dit : je suis un homme perdu. Il lui aurait demandé du papier pour recharger un coup à son arme.

ANTOINE BOURDON, garçon de recettes à Roubaix, dit : J'étais lié avec Paindavoine et Delbarre, ancien garde de M. J. Brame ; après la condamnation de Vasseur, les gardes lui ont raconté que celui-ci les avait menacés en disant qu'il n'était point condamné à vie et qu'il reviendrait leur donner de ses nouvelles.

CARETTE J.-B., ourdisseur à Roubaix, raconte qu'étant à l'hopital dans le courant de février, un nommé Delattre lui aurait dit : Vasseur vient de me confier qu'il a été en prison et qu'il voudrait sortir de l'hôpital, qu'il avait 3 balles pour tuer 2 hommes et qu'il se tuerait ensuite.

DELATTRE, 70 ans, fondeur à Roubaix, auquel ces propos ont été tenus vient les confirmer. Un autre témoin, Desmarez, charbonnier à Croix, a aussi reçu étant à l'hôpital, les mêmes confidences de Vasseur.

MILLESCAMPS MARIE, femme Dereux cabaretière à Croix, raconte que 3 semaines avant le procès-verbal fait en 1878 par M. Delbarre et Paindavoine à Vasseur, celui-ci serait entré dans son cabaret vers 5 heures du matin, et aurait dit : *j'ai fait trois fois le tour du bois cette nuit pour les rencontrer et les tuer ; je ne les ai pas vus.* Il m'avait dit auparavant qu'il n'avait pas peur des gardes et que s'ils venaient chez moi, lui présent, *il ferait feu sur eux dans ma maison.*

MARIE BAUDRY, femme Carluizier, cabaretière, rue Verte, à Croix. Pendant l'été de 1878, Vasseur a dit à cette femme qu'il était braconnier, qu'il avait un mois de prison à faire, mais qu'avant de se rendre en prison, il voulait tuer les deux gardes Paindavoine et Delbarre.

MOMONT EMILE, 34 ans, piqueur de carton, demeurant à Croix, se trouvait le 16 février dernier à l'estaminet des *Molles Briques* à Croix. Il a entendu 3 consommateurs qui parlaient de l'affaire Vasseur, l'un d'eux disait qu'un jour, étant en ivresse, Vasseur lui aurait dit dans un cabaret de Croix qu'il tuerait le garde.

LÉON RATTEL, 25 ans, tisseur chez M. Nollet, se trouvait à l'audience de police correctionnelle dans laquelle Vasseur a été condamné à 2 ans de prison ; plus tard il l'a reconnu dans le tissage Pollet, et lui ayant parlé de sa condamnation en lui exprimant aussi certaines appréciations sur les difficultés qu'il devait éprouver à aller braconner puisqu'on lui avait pris son fusil, l'accusé lui aurait répondu que cela ne le gênait pas, qu'il aurait un autre fusil quand il le voudrait, mais que s'il se trouvait encore sur le point d'être pris il se défendrait.

LECOMTE ALFRED, voisin de métier de Rattel, au moment où les paroles rapportées par celui-ci ont été prononcées, les confirme et il ajoute : lorsque Rattel fut parti, je dis à Vasseur qu'il pourrait bien se faire pincer sévèrement et que puisqu'on attrapait bien les lièvres on pourrait bien le prendre aussi. Il me répondit: il n'y a pas de danger, mais c'est égal, la cabaretière qui m'a fait attraper 2 ans de prison y passera et le garde aussi.

L'audience continue.

Défenseur Me Dubois.

Notre correspondant particulier de Douai nous envoie la dépêche suivante :

Douai, 19 mai, 3 h. 17 soir.

L'audience est suspendue pendant une heure après l'audition de la moitié des témoins, parmi lesquels la femme Vasseur et ses enfants ont été entendus à titre de renseignement.

Ces derniers témoins rétractent les confidences faites à divers sur la sortie de Vasseur le soir du crime.

Aucun incident particulier ne se présente pendant les dépositions.

Vasseur ne perd pas son calme et continue à discuter les dépositions.

Me Dubron, son avocat, interpelle fréquemment les témoins avec infiniment de tact et de modération, il ne laisse échapper aucun point obscur dont l'éclaircissement peut être profitable à son client.

Les débats commenceront vers cinq heures.

Cie des Tramways de Roubaix et Tourcoing

Le Conseil d'administration a l'honneur de porter à la connaissance des actionnaires de la Compagnie que les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, convoquées pour le 28 avril dernier, n'ayant pas réuni le nombre d'actionnaires suffisant, n'ont pu avoir lieu, et qu'une nouvelle assemblée générale ordinaire et extraordinaire est convoquée pour le 8 juin prochain pour délibérer sur les objets mis à l'ordre du